



CONTRAT DE LOCATION Mobile-home/Ecolodge 2022

Mobile-home : M2 / pour personnes

Arrivée le : / / entre 15h00 à 19h00

Départ le : / / entre 08h00 et 10h00

NOM / PRENOM DU LOCATAIRE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

Tél : E-mail :@.....

Plaque d'immatriculation du véhicule :

Noms, Prénoms, dates de naissance de tous les participants y compris les bébés (obligatoire)

1 : 2 :

3 : 4 :

5 : 6 :

Montant de la location (hors taxe de séjour) =€

Frais de gestion/réservation 23€ (du 25/06 au 26/08/2022) =€

Assurance annulation : cocher obligatoirement une case

Je souscris l'assurance annulation :
4% (tarif de location + suppléments) =€

Je refuse l'assurance annulation et m'engage à ne recevoir aucun remboursement si je dois annuler ou interrompre mon séjour

Suppléments :

véhicule supplémentaire 5€/j ou 30€ la semaine (voiture, moto, remorque) =€

chien 5€/j, 30€ la semaine, 59€ les 4 semaines (1 seul chien accepté) =€

Lit bébé x Chaise bébé x (gratuit selon disponibilité)

Calcul du règlement à joindre à votre contrat (seuls seront pris en compte les contrats accompagnés du règlement)

Acompte 30% (tarif de location + suppléments) =€

Frais de gestion/réservation 23€ =€

Assurance 4% (tarif de location + suppléments) =€

**TOTAL A JOINDRE AU
CONTRAT
=€**

Le solde du séjour sera à régler à votre arrivée (CB, chèques vacances, espèces)

(Règlements échelonnés possibles / nous consulter)

Ce prix comprend la location pourpers,voiture(s), etchien, l'eau, le gaz et l'électricité, l'accès piscine (15/06 au 15/09). La taxe de séjour de 0,66€/j/pers + de 18 ans (tarif au 01/01/2020) sera facturée en sus à votre arrivée.

Modalités de règlement :

chèques chèques vacances Mandat Postal

libeller les règlements à l'ordre du Camping du Petit Pont

Virement Bancaire : IBAN FR76 1170 6310 3256 0242 9116 854 // BIC AGRIFRPP817

Il est possible de réserver directement sur notre site avec le paiement en ligne (carte bleue)

Votre réservation ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé (les 2 pages) et accompagné du règlement de l'acompte.

Fait à Le/...../.....

Je soussigné(e) accepte les conditions de réservation

Et m'engage à régler le solde de mon séjour à mon arrivée.

Signature, précédée de la mention "lu et approuvé" (recto verso)

Camping du Petit Pont - 111 avenue de l'Etrade - 17530 ARVERT

SARL HIPPO-CAMP au capital de 10000€ - Siret 814 181 459 00029 - APE 5530Z

CONDITIONS DE RESERVATION ET DE LOCATION DE MOBILE HOME

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR.

1-DROIT DE RETRACTATION : Conformément à l'article L.121-21-8 du code de la consommation, le locataire est informé qu'il ne possède pas de droit de rétractation suite à la signature du présent contrat.

2-RESERVATION : Pour toute réservation, une « option » est enregistrée (sous réserve de disponibilité) dès réception de votre demande. Celle-ci est valable maximum 7 jours. La réservation ne devient ferme qu'à réception de l'acompte de 30% du tarif de location + suppléments (hors frais de gestion et taxes) et du contrat de réservation daté et signé par le client. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée sans l'accord du camping. Toute option non confirmée dans un délai de 7 jours maximum sera automatiquement annulée.

3-REGLEMENT DU SOLDE : Pour toute réservation de mobile home le solde du séjour est à régler à votre arrivée.

4-TAXE DE SEJOUR : Les taxes de séjour, collectées pour le compte des municipalités sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Elles sont à acquitter par le vacancier sur le lieu du séjour.

5-ASSURANCE ANNULATION : Vivement conseillée, son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour. Son montant est de 4% (tarif de location + suppléments).
Prise d'effet : le jour de la souscription du contrat // Expiration de la garantie : le jour du départ. Plus d'informations sur : www.campez-couvert.com

Pour toute annulation sans garantie : aucune somme ne sera restituée. Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu en aucun cas à un remboursement.

6-ARRIVEE et DEPART : les jours d'arrivée et de départ sont libres et les locations peuvent se faire pour une durée minimale de 2 jours même en haute saison. **Les arrivées se font entre 15h00 et 19h00. Les départs doivent avoir lieu entre 08h00 et 10h00. En l'absence de tout message écrit du locataire (message téléphonique non accepté) précisant qu'il a dû différer son arrivée, la location deviendra disponible 12 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat. Les règlements versés resteront acquis au camping.**
Pour des raisons de sécurité, les barrières du camping sont constamment fermées. L'ouverture des barrières entrée et sortie du camping est possible entre 07h30 et 23h00 avec un badge magnétique remis à votre arrivée pour la durée de votre séjour contre une caution de 20€ (1 seul véhicule par emplacement). Toute utilisation frauduleuse de ce badge sera sanctionnée. En cas d'arrivée tardive ou de départ matinal durant le séjour, un parking extérieur est à la disposition des campeurs.

7-PERSONNE SUPPLEMENTAIRE et/ou VISITEUR : Si à l'arrivée ou durant le séjour, le nombre de locataire(s) dépasse celui précisé sur le contrat, le camping se réserve le droit soit de refuser les locataires supplémentaires, soit de réclamer une majoration de prix selon le tarif en vigueur. Dans tous les cas le nombre de personnes ne pourra dépasser 6 (un bébé ou un enfant compte pour une personne). Tout véhicule supplémentaire (auto ou moto) et tout visiteur sera également facturé selon le tarif en vigueur. Pour des raisons de sécurité, tout visiteur devra se présenter à l'accueil, et s'acquitter de la redevance en vigueur. Toute introduction frauduleuse de visiteurs sera sanctionnée. L'accès à la piscine n'est pas autorisé aux visiteurs.

8-ANIMAUX DOMESTIQUES : Pour raison d'allergies fréquentes, les chats ne sont pas acceptés dans les mobile-homes. Un seul chien est toléré (sauf catégorie 1). Il sera tenu en laisse et devra être accompagné à l'extérieur du camping pour faire ses besoins. En aucun cas le chien ne devra demeurer seul dans le mobile-home et ne devra incommoder le voisinage par ses aboiements ou ses salissures. En cas de non-respect, le camping pourra prononcer l'éviction du chien et de ses maîtres. Tout autre type d'animal est interdit dans les mobile-homes.

9-CAUTION ET ETATS DES LIEUX : Une caution de 300€ par chèque ou empreinte de carte bancaire pour le mobile-home, une de 60€ pour défaut de ménage et une de 20€ pour le badge magnétique de l'entrée sont exigées avant la prise de possession. A votre arrivée, il vous sera remis un document vous permettant de faire vous-même votre état des lieux initial. Ce document devra être rendu signé le soir de votre arrivée. Le jour de votre départ, le mobile-home devra être restitué avant 10h00 dans un parfait état, prêt à être reloué. Les cautions seront restituées au moment du départ en fonction de l'inventaire et de l'état de propreté. En dehors des plages horaires d'inventaire, les cautions seront restituées après contrôle de la location, par email seulement.

ATTENTION : La caution sera intégralement conservée si l'interdiction de fumer n'a pas été respectée.

10-BLOCS SANITAIRES : Les locataires de mobile-home ne sont pas autorisés à utiliser les blocs sanitaires du camping sauf pour l'utilisation du lave-linge. Ils doivent utiliser les équipements sanitaires du mobile home.

11-REGLEMENT INTERIEUR : Tout locataire d'hébergement est tenu de se conformer scrupuleusement au règlement intérieur de l'établissement qui est affiché et dont chacun peut se procurer un exemplaire sur simple demande. (Ou téléchargement sur www.camping-dupetitpont.com) Tout locataire de mobile-home doit disposer d'une assurance villégiature et/ou d'une assurance responsabilité civile. Le gérant décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ou accidents divers relevant de la responsabilité du client.

12-RECLAMATION : Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les 7 jours de la prise de possession par lettre recommandée avec accusé de réception. Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est CM2C. Il peut être joint via son site : <https://cm2c.net/>, ou par voie postale : CM2C, Centre de médiation, 14 RUE Saint Jean, 75017 PARIS.

Signature du locataire : « Lu et approuvé » »

Camping du Petit Pont - 111 Avenue de l'Etrade - 17530 ARVERT

SARL HIPPO-CAMP - Siret 814 181 459 00029 - APE 5530Z

05.46.36.07.20

contact@camping-dupetitpont.com

www.camping-dupetitpont.com

mod 11/2021